

## **Une Convention a été signée entre le CNAPEST et l'Assureur la CAAR**

### **La Convention a été signée par le Directeur Général de la CAAR et le Coordonnateur National du CNAPEST**

**LES BENEFICIAIRES DE CETTE CONVENTION ET DES SERVICES PROPOSES  
SERONT LES ADHERENTS DU CNAPEST.**

Tout nos adhérents pourront bénéficier dans le cas d'assurance véhicule d'une réduction de **65%**;

-les membres du BN **90%**;

-Les membres du CN **80%**;

-les membres des BW **70%**,

-Le listing des membres du BN,CN et BW a été transmis à toutes les succursales de la CAAR.

Tout adhérent désirant bénéficier de cette convention devrait:

-récupérer une fiche de liaison CAAR/CNAPEST chez le coordinateur de sa section.

-avant que le coordinateur de section ne lui signe une copie de la fiche de liaison, il doit s'assurer que l'adhérent est à jour de ses cotisation.

**-l'adhérent est obligé de présenter la fiche de liaison et la carte d'adhérent (2013) aux services de la CAAR.**

-une fois assuré, l'adhérent doit rendre la fiche de liaison au coordinateur de section, qui à son tour la remettra au coordinateur de wilaya.

**A Faire signer avant de vous assurer par le  
Coordonnateur de votre Lycée et par le Coordonnateur de  
Wilaya...**

*Aucune fiche de liaison ne sera acceptée  
par la CAAR si les deux signatures  
mentionnées ci dessus n'y sont pas.*

**La présentation de la carte  
d'adhésion 2013 du CNAPEST à  
l'assureur est OBLIGATOIRE.**